



HERMESIANE

Expertise comptable et commissariat aux comptes

SO MEDIAS INVEST

(En cours de constitution)

Société par actions simplifiée
Siège social : 3 Impasse Sainfoin
78370 PLAISIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

DS
SO

HERMESIANE

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'Appel de Paris

89 boulevard Haussmann 75008 Paris – Tel. 01 47 46 81 44

SAS au capital de 50 000 € - RCS Paris 332 725 506 – TVA FR67 332 725 506



Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés de la société SO MEDIAS INVEST ; société par actions simplifiée (en cours de constitution), dont le siège social est 3 Impasse Sainfoin – 78370 PLAISIR, concernant des apports des sociétés suivantes :

- CREATIVE TOUCH STUDIOS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est sis à Valenciennes (59300), 13 Place de l'Hôpital Général, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes sous le numéro 878 861 236 (2021 B 00383). Monsieur Sébastien ONOMO est Associé.
- SPECIAL TOUCH STUDIOS, société par actions simplifiée au capital de 47 000 €, inscrite au RCS de Marseille sous le n°809 519 887, dont le siège social est 3-5 rue Saint-Ferréol – 13001 Marseille, représentée par Monsieur Sébastien ONOMO.

Nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L 223-33 du Code de commerce.

Les apports envisagés ont décrit dans les contrats d'apport de titres par l'apporteur :

- Monsieur Sébastien ONOMO est Associé de la SAS CREATIVE TOUCH STUDIOS,
- Monsieur Sébastien ONOMO, président de la SAS SPECIAL TOUCH STUDIOS.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prend fin avec le dépôt de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

I- Présentation de l'opération et description des apports :

a) Description des biens apportés :

CREATIVE TOUCH STUDIOS

La pleine propriété de trois-cents (300) actions de la Société dénommée CREATIVE TOUCH STUDIOS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est sis à Valenciennes (59300), 13 Place de l'Hôpital Général, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes sous le numéro 878 861 236 (2021 B 00383).





Lesdites actions sont évaluées à la somme de TROIS-CENT-CINQUANTE-MILLE EUROS (€ 350.000).

Ledit apport ci-dessus est stipulé net de tout passif.

SPECIAL TOUCH STUDIOS

Monsieur Sébastien ONOMO, Président de la SAS SPECIAL TOUCH STUDIOS

La pleine propriété de quarante-six-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf actions (46.999) actions de la Société dénommée SPECIAL TOUCH STUDIOS, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.000 euros, dont le siège social est sis à Marseille (13001), 3-5 Rue Saint-Ferréol, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 809 519 887 (2021 B 03064).

Lesdites actions sont évaluées à la somme de UN-MILLION-QUATRE-CENT-TRENTE-MILLE EUROS (€ 1.430.000).

Ledit apport ci-dessus est stipulé net de tout passif.

b) Rémunération des apports :

Rémunération de l'apport de Monsieur Sébastien ONOMO : CREATIVE TOUCH STUDIOS

En rémunération et représentation de l'apport énoncé ci-dessus, l'Apporteur recevra trente-cinq-mille (35.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune de la Société dénommée SO MEDIAS INVEST, de même catégorie, entièrement libérées.

Rémunération de l'apport de Monsieur Sébastien ONOMO : SPECIAL TOUCH STUDIOS

En rémunération et représentation de l'apport énoncé ci-dessus, l'Apporteur recevra cent-quarante-trois-mille (143.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix (€ 10) chacune de la Société dénommée SO MEDIAS INVEST, de même catégorie, entièrement libérées.



c) Avantages particuliers :

Le commissaire aux apports n'a pas à rechercher les avantages particuliers, la mission qui lui est impartie par les textes étant de porter une appréciation sur les avantages particuliers stipulés dans le contrat d'apport de titres. Nous vous précisons qu'il ne nous a pas été stipulé d'avantages particuliers dans le cadre de cette opération.

II- Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société SO MEDIAS INVEST sur la valeur de l'apport devant être effectué.

Nous avons notamment :

- ✓ Pris contact avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apports ;
- ✓ Pris connaissance de la documentation juridique et financière mise à notre disposition concernant l'opération, notamment des états financiers des sociétés participantes au 31 décembre 2022 réalisés par le cabinet d'expertise comptable ;
- ✓ Vérifié la pleine propriété des biens apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- ✓ Pris connaissance de l'engagement des apports des parties figurants dans le contrat d'apports pour l'évaluation des biens apportés ;
- ✓ Pris connaissance des différentes évaluations réalisées par l'expert-comptable pour les sociétés dont les titres sont apportés et prenant part à l'opération.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du Président de la société SO MEDIAS INVEST confirmant, notamment, qu'aucun événement de nature à modifier de manière significative notre appréciation sur la valeur de l'apport n'était intervenu jusqu'à la date du présent rapport.



III- Conclusion

En ce qui concerne la société Créative Touch Studios, sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport évalué à 350 000 euros, n'est pas surévaluée et en conséquence, est au moins égale au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

En ce qui concerne la société Spécial Touch Studios, sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport évalué à 1 430 000 euros, n'est pas surévaluée et en conséquence, est au moins égale au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.



Fait à Paris, le 27 juillet 2023

HERMESIANE
Le Commissaire aux Apports
Hrag SOUDJIAN

HERMESIANE

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'Appel de Paris

89 boulevard Haussmann 75008 Paris - Tel. 01 47 46 81 44

SAS au capital de 50 000 € - RCS Paris 332 725 506 - TVA FR67 332 725 506

DS
SO